

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**  
\*\*\*

**SEANCE DU 25 JANVIER 2023**

Date de la convocation  
19.01.2023

Nombre de conseillers  
En exercice 29  
Présents 23  
Votants 28

L'an deux mille vingt trois  
le vingt-cinq janvier,  
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans  
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,  
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT,  
M. RIGAULT, Adjoint ; M. JALLAIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. VIVIER (Maire délégué de  
Rossay), Mme FERRE, Mme PELLETIER, Mme LIEBOT, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME, M. GANDIER, M. VION,  
Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme BONNET, M. DUPUIS, Mme BAUDU-HASCOET, M. OLIVIER, M. VILLAIN, M. BONNET.

*Pouvoir de Mme Nicole BONNET à Mme Sandrine LAMBERT*

*Pouvoir de M. Philippe DUPUIS à M. Gilles ROUX*

*Pouvoir de Mme Patricia BAUDU-HASCOET à Mme Isabelle MAUBERGER*

*Pouvoir de M. Brice OLIVIER à M. Jacques VIVIER*

*Pouvoir de M. Romain BONNET à Mme Marie-Pierre PINEAU*

**OBJET DE LA DELIBERATION :**  
**Demandes de subventions 2023**

M. Gilles ROUX, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

Le Département apporte chaque année un soutien aux communes au travers du dispositif ACTIV 3 (Accompagnement des Communes et des Territoires pour l'Investissement). La Commune de LOUDUN bénéficie de 84 100 € à ce titre.

Cet ACTIV 3 est destiné à permettre aux communes de financer des travaux, notamment dans les bâtiments communaux ; aussi il est proposé de financer les opérations suivantes qui seront inscrites au budget 2023 :

⇒ Opération 1 :

Mise en œuvre de la vidéoprotection : 71 250 € HT soit 85 500 € TTC

⇒ Opération 2 :

Modernisation du chauffage école J. Prévert : 40 000 € HT soit 60 000 € TTC

⇒ Opération 3 :

Travaux couverture Espace Culturel René Monory : 50 000 € HT soit 60 000 € TTC

⇒ Opération 4 :

Eclairage du stade synthétique : 72 083.34 € HT soit 86 500.00 € TTC

.../...

*Accusé de réception de la Sous-Préfecture*

Acte rendu exécutoire après transmission

en Sous-Préfecture le : **27 JAN. 2023**

Publié le : **27 JAN. 2023**

Notifié le : .....

Ces opérations sont aussi éligibles aux aides de l'état telles que DETR /DSIL ou Fonds Vert.

Les plans de financement pourraient être les suivants :

Opération 1 :

ACTIV 3 (30%)	21 375.00 €
DETR (30%)	21 375.00 €
FIPD (20%)	14 250.00 €
Part Ville (20%)	14 250.00 €
TOTAL	71 250.00 € HT soit 85 500.00 € TTC

Opération 2 :

ACTIV 3 (80%)	40 000.00 €
Part Ville (20%)	10 000.00 €
TOTAL	50 000.00 € HT soit 60 000.00 € TTC

Opération 3 :

ACTIV 3 (45.45%)	22 725.00 €
DETR (30%)	15 000.00 €
Part Ville (24.55%)	12 275.00 €
TOTAL	50 000.00 € HT soit 60 000.00 € TTC

Opération 4 :

Fonds d'Aide au Football Amateur(16.65%)	12 000.00 €
Fonds Vert / DSIL : (63.35%)	45 666.67 €
Part Ville (20%)	14 416.67 €
TOTAL	72 083.34 € HT soit 86 500.00 € TTC

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ émet un avis favorable sur cette proposition ;
- ⇒ autorise Monsieur le Maire à déposer les trois dossiers de demandes de subventions au titre de ACTIV 3 auprès du Conseil Départemental ;
- ⇒ autorise Monsieur le Maire à solliciter et déposer les subventions DETR, Fonds vert, DSIL et Fonds d'Aide au Football Amateur et tout autre partenaire financier,
- ⇒ autorise le maire ou son représentant ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

La secrétaire de séance,  
Sandra PROD'HOMME

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Joël DAZAS

